

COMMUNE DE QUATZENHEIM

ARRÊTÉ MUNICIPAL 21/2026
Portant réglementation de la circulation et du stationnement**Le Maire de la Commune de QUATZENHEIM**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes, notamment l'article 25,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-27 et L2212-28, L.2212-1 à L.2214-4, L.2213.1 à L.2213.6. art L 2211-1, L 2213.1 à L 2213-5 et L 2542.1 à L 2542-10.

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles, L.411-1, L.411-6, R.110-1 et R.110-2, R.130-3 R130-4, R 411-8, R.415-6, 4.415-6 à 8, R.415-8, 417.10.

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment ses articles L.116-2, R 116-2

Vu l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'Arrêté Général de Stationnement du 22 septembre 2016 relatif aux conditions de stationnement dans la ville,

Vu le Code Pénal, et notamment son article R 26-15, et L411-1 à L411-7

Vu la demande du SDEA Alsace-Moselle en date du 05 juin 2026

Vu l'ARRÊTÉ MUNICIPAL 01 /2026 Arrêté permanent afin de permettre nos travaux sur les réseaux d'eau et/ou d'assainissement pour le SDEA

Considérant que des travaux d'enrobés au niveau de la **rue de l'Ecole et de la Souffel**, nécessitent une réglementation de la circulation..

A R R E T E :

Article 1^{er} : période des travaux : **du 05 juin 2026 au vendredi 19 juin 2026**

Article 2 : le stationnement sera interdit au droit du chantier et la vitesse abaissée à 30km/h.

Article 3 : Mise en place d'informations pour les riverains et de panneaux au niveau du chantier, avec accès aux riverains aux heures de journée sauf phase directement au niveau de leur habitation.

Article 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

Article 5 : Ces dispositions prendront effet à compter de la mise en place de la signalisation.

Article 6 ; Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

Article 7: La Gendarmerie sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 8: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Aux responsables du SDEA
- A la Gendarmerie de HOCHFELDEN TRUCHTERSHEIM
- Au SIS SRIS Alsace

Fait à Quatzenheim, le 05 juin 2026



Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Le Maire